



## BPI ET BNF : DES MISSIONS FONDAMENTALES MISES À MAL

### 80.000 LIVRES SUPPRIMÉS À LA BPI

Dans le cadre du déménagement de la Bibliothèque publique d'information prévu en 2025, la direction de la Bpi prévoit de supprimer 80.000 livres de ses collections. Ces ouvrages sont donnés à une entreprise privée qui en revend une partie pour en tirer des bénéfices et détruit le reste.

Un livre sur cinq dans chaque domaine doit ainsi disparaître **sans qu'une véritable politique documentaire soit mise en œuvre**. La question d'un manque de place dans les futurs locaux de la Bpi est un prétexte pour contraindre les personnels à un désherbage massif et express (1300 livres par semaine) qui dégrade leurs conditions de travail et les oblige à détruire des collections qu'ils et elles ont bâti pendant des années. Cette pratique violente s'accompagne d'un discours culpabilisant mettant en cause leurs compétences professionnelles.

Au contraire, la CGT réclame un lieu de stockage et des moyens pour préserver la richesse et la diversité des collections. Mobilisons-nous pour la défense de la Bpi et de ses missions au service des usagers !

Signez la pétition ici : <https://www.change.org/p/stop-au-saccage-des-collections-de-la-bpi-centre-pompidou?>

### 50.000 OUVRAGES SANS CATALOGAGE FIABLE ET EXHAUSTIF À LA BNF

Une des missions de la Bibliothèque nationale de France est de collecter via le Dépôt légal le patrimoine écrit et documentaire national. Pourtant, face à l'engorgement du Dépôt légal et par manque de personnels, la direction de la BnF a décidé de ne pas assurer un catalogage de référence pour près de 50.000 ouvrages (environ 20.000 ouvrages de fiction, 25.000 livres auto-édités, le reste étant constitué de documentaires).

La solution proposée déroge aux obligations du Dépôt légal. Le catalogage des ouvrages entrés par ce dépôt est une mission de la BnF (article 2 du décret fondateur de la BnF) qui assure des responsabilités nationales pour la description des entrées, ce qui l'oblige selon le Code du patrimoine à constituer et diffuser une bibliographie nationale et produire des notices de référence.

Pour la CGT, la BnF doit résoudre ces difficultés dans le respect de ces missions et dans l'intérêt des usagers actuels et futurs. Pour cela, la CGT réclame le recrutement d'une équipe dédiée pour venir à bout de ces stocks, comme cela a déjà été le cas par le passé et le renforcement des effectifs de manière durable afin de faire face aux nombreux enjeux du dépôt légal (DL numérique, nouveau code de catalogage, nouvel outil de catalogage).

23 janvier 2024